



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 2017  
19 heures 00

-----

GF/TK

N° 002209

Cimetière - Tarifs des  
concessions  
funéraires pour  
l'année 2018.

Affiché le :

Le mardi 19 décembre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 13 décembre, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale).

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Vu** l'article L 2223-13 DU CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

**Vu** l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

**Vu** l'article L2223-15 du CGCT relatif à la tarification,

Madame le maire informe le conseil de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires. Depuis de longues années, les tarifs avaient très peu évolués. La hausse de ces tarifs se justifie par :

- Le coût des terrassements et travaux effectués par la ville pour la réalisation des caveaux,
- La diminution constante du nombre d'emplacements disponibles,
- La poursuite des reprises de concessions,
- Le coût important des frais de fonctionnement du cimetière.

Madame le maire indique que ces tarifs sont en dessous des prix moyens pratiqués par les communes de même strates.

Par ailleurs, il est à noter que la Ville souhaite améliorer l'accueil aux familles des défunts et financer le programme de la future extension du cimetière.

A compter du 01 janvier 2018, la tarification sera la suivante :

#### **Pleine terre – 15 ans**

	<b>Tarif 2018</b>
Prix de la concession	393.00 €

#### **Case columbarium**

	<b>Tarif 2018</b>
Case columbarium 10 ans	467.50 €
Case columbarium 15 ans	701.25 €
Case columbarium 30 ans	1402.50 €

#### **Caveaux**

	<b>Tarif 2018</b>
Caveau 2 places 30 ans	1 771.00 €
Caveau 3 places 30 ans	2 156.00 €
Caveau 6 places 50 ans	3 312.10 €

### **LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE**, les tarifs des concessions funéraires qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**